Dossier: ULC-S304-06 ULC-G5.2

Le 18 décembre 2009

BULLETIN D'ACCRÉDITATION 2009-34

Destinataires: Abonnés au service d'inscription ULC pour les systèmes d'alarme antivol

des postes centraux et des postes de surveillance (AMCXC)

Objet : Demande de commentaires pour reporter la date d'entrée en vigueur des

systèmes d'alarme reliés aux postes centraux et aux postes de police

La deuxième édition de la norme CAN/ULC-S304, Postes de contrôle d'alarme antivol de la centrale de réception d'alarme et du local, datée de juillet 2006, comprend des exigences révisées qui entrent en vigueur le 31 décembre 2009.

En raison des préoccupations exprimées par une représentation importante du secteur manufacturier pour obtenir plus de temps pour mener à bien les essais de leurs produits et pour mettre en œuvre les changements apportés à la documentation de leurs produits dans leur processus de fabrication, ULC propose de reporter la date d'entrée en vigueur au 1^{er} juillet 2010.

DEMANDE DE COMMENTAIRES

Veuillez nous faire part de vos commentaires sur le report proposé de la date d'entrée en vigueur. Les commentaires écrits doivent être envoyés par courrier ordinaire ou par courriel à l'attention de Daniel J. Kaiser à l'adresse (Daniel.J.Kaiser@us.ul.com) au bureau de Northbrook de UL. Si vous répondez par courriel, veuillez inclure votre nom au complet, votre poste, l'adresse de votre entreprise, votre adresse courriel ainsi que votre numéro de téléphone pour que l'on puisse vous répondre. Veuillez noter que les commentaires peuvent être rendus publics.

Tous les commentaires doivent être envoyés de façon à arriver d'ici le 31 décembre 2009. À moins d'une demande expresse de votre part, ULC n'accusera pas réception de vos commentaires s'ils sont en accord avec la présente proposition.

Nous vous remercions à l'avance pour vos commentaires sur ce sujet.

LABORATOIRES DES ASSUREURS DU CANADA

Gunsimar Paintal,

Gestionnaire régional de la qualité et responsable du programme de marque ULC

"Ce document est signé sur la compréhension que cette traduction est fidèle au contexte de la version anglaise"